

## DECISION DU MAIRE

### Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour la création d'un bowl au skatepark

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

**Considérant** qu'il faut favoriser le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous ;

**Considérant** qu'il faut favoriser la pratique sportive et les activités de loisirs ;

**Considérant** que la mise en place d'un bowl au skatepark augmentera l'attractivité du lieu et favorisera la pratique sportive ;

**Considérant** que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

Plan de financement prévisionnel - création d'un bowl au skatepark			
Dépenses		Recettes	
Prix généraux (installation de chantier, implantation, ...)	4 500,00 €	Agence nationale du sport	114 462,32 €
Terrasselebt généraux, voirie, génie civil	138 577,90 €	Commune de Pont-Audemer	28 615,58 €
<b>Total dépenses HT</b>	<b>143 077,90 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>143 077,90 €</b>

**DECIDE** de solliciter les aides financières auprès de l'agence nationale du sport et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 30 mai 2023

le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS

